

# FABRIQUER UNE DEMANDE TERRITORIALE

## Les usages électoraux de l'action publique

*Olivier Gautier*

*Université Rennes 2/CRAPE (UMR 6051)*

C'est à travers l'exemple de la Vendée dite « villiériste » que nous allons tenter de comprendre le mécanisme d'identification et de fabrication d'une demande partisane et électorale territoriale. C'est à partir de 1994 et de la création du Mouvement pour la France (MPF) en vue de l'élection présidentielle de 1995 que Philippe de Villiers a commencé à utiliser le département de la Vendée comme un « *laboratoire*<sup>1</sup> » politique. Depuis, il continue de clamer que « *la Vendée est la vitrine du MPF*<sup>2</sup> ». Il imagine l'hexagone à l'image de son fief et veut « *appliquer à la France « le modèle vendéen »*<sup>3</sup> ». Ainsi, il est parvenu à faire croire à la mobilisation d'un véritable mouvement de soutien local à son entreprise politique. Les croyances de Philippe de Villiers sont devenues un credo départemental reconnu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Néanmoins, le discours électoraliste de Philippe de Villiers n'aurait aucune crédibilité, si, depuis une dizaine d'années, il n'était pas épaulé par les mobilisations extra électorales de son programme au sein de sa politique départementale. Cette perspective incite à interroger alors comment un élu peut mettre en scène l'adhésion d'une population à ses valeurs, comment il peut faire exister un groupe électoral. Il s'agit donc d'interroger le processus de production d'une représentation d'un territoire partisan qui serait supporté, défendu et demandé par les habitants eux-mêmes.

Toute réalité est composée de ses représentations diverses et multiformes (Bertho, 1980 ; Lacroix et Lagroye, 1992). Dans cette perspective, les « aspirations » électorales d'un groupe territorial peuvent être construites, donc (dé)formées, par les représentations que s'en font les élus locaux. En effet, en dehors des élections, à travers l'élaboration de politiques publiques plus ou moins originales, ils possèdent les moyens d'appliquer un programme électoral. Une politique publique constitue pour les acteurs politiques une ressource pour légitimer des programmes partisans. Dans le sens de la définition d'inspiration weberienne proposée par Jacques Lagroye, « ... *la légitimation consiste en la démonstration d'une aptitude à assurer le triomphe des valeurs ...* ». Il ajoute : « *Dans le cas précis du pouvoir politique, on peut concevoir la légitimation comme un ensemble de processus qui rendent l'existence d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fassent concevoir comme une nécessité sociale voire comme un bienfait.*<sup>4</sup> ». Aussi des acteurs locaux vont chercher à mobiliser des politiques publiques qui ne sont pas propres au territoire parce que leur territorialisation va permettre d'appliquer et de « naturaliser » leur doctrine. La territorialisation de certaines actions publiques réalise ce que Luc Boltanski appelle « *le travail idéologique de dissimulation du travail idéologique*<sup>5</sup> ». En effet, l'une des propriétés

---

<sup>1</sup> Gaspard Norito, Le Monde, 19 novembre 1994.

<sup>2</sup> Philippe de Villiers, meeting du MPF dans le cadre de la campagne pour les élections européennes de juin 2004, Hôtel Le Méridien, Paris, mai 2004.

<sup>3</sup> Guillaume Perrault, Le Figaro, 11 janvier 2007.

<sup>4</sup> Jacques Lagroye, « La légitimation » in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.) *Traité de science politique*, volume 2, Paris, Dalloz, 1985, p. 395-467, p. 402.

<sup>5</sup> Luc Boltanski, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », in *Revue française de sociologie*, XIV, 1, 1973, p. 3-26, p. 25.

de la territorialisation d'une politique publique est qu'elle permet de brouiller le travail de mise en relation, et donc l'écart, entre une idéologie et un territoire. Elle autorise l'entrepreneur du territoire à montrer que le triomphe de ses valeurs est le triomphe des valeurs de la population locale. Elle tend à accréditer l'adhésion du territoire dont il a la charge à ses choix publics, à son style de direction politique et donc à sa domination territoriale. Les politiques publiques territorialisées sont donc capables de produire « *la démonstration sans preuve de l'adhésion collective*<sup>6</sup> », d'un désir social de pouvoir, de l'acceptation d'une domination nécessaire et bienfaisante. Entre les mains des acteurs politiques locaux, les actions publiques possèdent donc des propriétés utiles pour territorialiser une idéologie et faire croire à l'assentiment d'une population en faveur d'une décision politique plutôt qu'une autre. Cette orientation méthodologique invite alors à comprendre comment une « demande » électorale peut être le résultat d'une entreprise politique. Elle permet ainsi d'étudier les rapports particuliers qui peuvent s'instaurer entre des politiques publiques, un programme électoral et les aspirations des électeurs.

Aussi, analyser le travail électoral du président du MPF, en Vendée et au quotidien, nous conduit à l'étudier comme une activité de légitimation d'une idéologie qui passe par la territorialisation de l'action publique. La maîtrise de ce processus permet à Philippe de Villiers de réaliser deux choses : mettre en relation ses mesures partisans avec les « désirs » électoraux de la population locale, puis dissimuler le caractère construit de cette liaison. C'est pourquoi, nous verrons que fabriquer une demande territoriale est un mécanisme à double détente. Ce travail politique consiste à réaliser des actions publiques qui, pour être efficaces, vont à la fois devoir démontrer les vertus d'un programme électoral (1) et accréditer les valeurs d'un groupe territorial (2).

## **1- Démontrer les vertus d'un programme électoral**

La démonstration des aspects positifs des projets du MPF pour le département vendéen est un processus qui se déploie en deux temps. C'est ce que nous verrons en étudiant plus précisément quatre politiques publiques. Pour chacune, nous mettrons en exergue leur mise en correspondance avec le programme électoral du MPF. Ensuite, nous verrons respectivement l'une après l'autre comment, imprégnées par l'idéologie villiériste, elles composent une politique qui n'est pas sans effets sur le territoire et le bien-être de la population. Dans cette mesure, la démonstration des vertus du programme du MPF est le produit d'un discours d'accompagnement et de mise en scène de leurs réussites. Mobilisant des cadres de perception positif de l'activité villiériste, il est un outil pédagogique qui renforce ainsi la dimension performative d'une politique entrepreneuriale gagnante (1), d'une politique familiale accueillante (2), d'une politique rurale enrichissante (3) et d'une politique patrimoniale innovante (4).

### **1- Une politique entrepreneuriale gagnante**

Sur le plan économique, le MPF affirme que « *Ce sont les entreprises qui créent les emplois. Pour assurer leur compétitivité face à la mondialisation, il faut cesser de les brimer*

---

<sup>6</sup> Brigitte Gaïti, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.) *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique 18<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 2005, p. 39-64, p. 63.

et au contraire les appuyer, les soutenir, les renforcer. Il faut affermir la liberté d'entreprendre, de créer, de travailler.<sup>7</sup> ». Dans celui de 2007, il ajoute qu'il faut « ... plus de travail, moins d'impôts. Entre la mondialisation sauvage et le carcan fiscal et réglementaire qui pèsent sur elles, les entreprises ne sont pas en mesure de s'épanouir. La France ne manque pourtant pas d'entrepreneurs. Il convient de protéger le travail de la mondialisation, de le libérer et de le promouvoir en privilégiant les artisans, les commerçants et les PME enracinées.<sup>8</sup> ». Cette option se retrouve dans l'action économique du département. Elle consiste à créer et développer des parcs d'activités industrielles qui visent pour l'essentiel à accueillir « les chefs d'entreprise, qui à force de travail et d'esprit d'innovation ont fait de leur département une terre d'initiative et d'emplois<sup>9</sup> ». Les parcs ont pour mission de « séduire les chefs d'entreprise vendéens mais également de grands groupes internationaux. ». Ils sont conçus comme « le guichet unique d'accueil des entreprises dans le département<sup>10</sup> ». Ainsi, la politique de développement économique de la Vendée, élaborée à destination des « créateurs de valeur ajoutée<sup>11</sup> », défend la vision du MPF et le traitement économique du chômage et de l'emploi.

Dans cette perspective, la politique entrepreneuriale vendéenne du président du MPF est une politique idéologique. Elle consiste à constamment relier la création des parcs industriels avec la création d'entreprises et la création d'emplois. Dans cette perspective, pour le conseil général, « la réussite est totale ! 1,9 million de m<sup>2</sup> de surfaces commercialisées, 148 entreprises implantées ou en cours d'implantation, 5 700 emplois créés ou en voie de création... Le succès n'est plus à prouver et il va grandissant.<sup>12</sup> » Si la Vendée est « championne de l'emploi », si son dynamisme « tire l'économie de la région » c'est parce que, en 2005, « à elle seule la Vendée a assuré 43,6% des emplois enregistrés depuis un an dans toute la région des Pays de la Loire. Quant au taux de chômage, il est aujourd'hui à 7,3% et demeure toujours très inférieur à celui de la Région (8,1%) et bien sûr de la France (9,5%)<sup>13</sup>. ». Dans le même temps, le revenu minimum d'insertion (RMI), c'est-à-dire la politique de traitement social du chômage, dont la gestion a été déléguée aux départements, est très peu mobilisée par les équipes de Philippe de Villiers<sup>14</sup>. Surtout les autorités vendéennes cherchent, de façon continue, à montrer que le traitement social des sans emplois est une impasse, qu'il ne peut servir de solution à la question du chômage. Aussi, il doit être épaulé par son pendant industriel. En effet Véronique Besse, la présidente de la commission des affaires sociales de la Vendée note à propos de l'année 2005 : « Ces très bons chiffres sont notamment dus à l'action des chefs d'entreprise soutenus par le Conseil général qui souhaite exploiter au maximum toutes ses possibilités d'intervention (RMA, chantiers

---

<sup>7</sup> *Projet pour la France 2002*, p. 30. Source : <http://mpf-villiers.org/>

<sup>8</sup> *Projet pour la France 2007*, mesure n°1. Source : <http://www.mpf92.org/pages/programme.htm>

<sup>9</sup> *Le journal de la Vendée. Le mensuel du Conseil général*, n°4, avril 2003, p.1.

<sup>10</sup> Site Internet de la société de développement économique de la Vendée (SODEV) : <http://www.business-in-europe.com/vendee/>

La SODEV était une société d'économie mixte (SEM) proche du conseil général puisque jusqu'en 2005 elle était présidée par Bruno Retailleau, membre du MPF et vice-président du conseil général. Depuis 2005, la SODEV a fusionné avec le comité d'exploitation économique de la Vendée (CEEV) pour créer Vendée expansion (VE), une SEM qui remplit les mêmes fonctions.

<sup>11</sup> Expression que l'on trouve à la fois dans le mensuel du Conseil général, n°4, avril 2003, p. 1 et dans le projet pour la France du MPF 2007, p. 26

<sup>12</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, n°45, 13-26 février 2006, p. 7.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>14</sup> Dans ce sens, on peut noter l'unique mention de la politique du RMI en Vendée à l'occasion des « 10 ans de la loi » et de la rédaction d'un dossier dans le magazine du Conseil général, « Vendée », n°40, mai 1999. Elle a bénéficié également d'un encart dans « Le journal de la Vendée », n°1, janvier 2003 pour annoncer que le nombre de Rmistes était en baisse en Vendée : 5087 bénéficiaires - deux fois moins que la moyenne nationale précise le journal.

d'insertion...) pour que les chômeurs retrouvent au plus vite un emploi. Le département met donc un accent tout particulier sur l'accompagnement des personnes en difficulté en proposant à 100% des Rmistes des contrats personnels d'insertion<sup>15</sup> ». Les chercheurs d'emploi sont ainsi des assistés qu'il faut contrôler. Une « bonne » politique économique est donc une politique de lutte contre le chômage qui vise à « éradiquer » le nombre de Rmistes. Dans ce sens, les parcs d'activité à la campagne initiés par le conseil général sont « une formule gagnante<sup>16</sup> ».

## 2- Une politique familiale accueillante

En matière sociale, le parti villiériste se caractérise par la (con)fusion des enjeux sociaux et familiaux. Le programme social du MPF est avant tout une politique de la famille soutenue par l'idée qu'il faut « revaloriser les liens de solidarité avec les aînés<sup>17</sup> », pour « une solidarité renforcée entre les générations<sup>18</sup> ». En Vendée, on retrouve ces idées à travers l'application d'un programme en faveur des personnes âgées dépendantes connu sous le nom d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Pour le département, cette aide reflète ses efforts importants menés « pour répondre aux attentes des familles et développer des actions d'envergure pour la santé.<sup>19</sup> » Elle matérialise une attention renouvelée aux plus faibles et aux plus démunis que le Conseil général prend particulièrement à cœur au nom de la solidarité entre les générations et de l'attention portée à la personne humaine. ». Cette action de solidarité constitue l'archétype du programme du MPF en matière sociale puisqu'elle y est diluée dans la famille, « lieu d'investissement pour la société » et « cercle de transmission des valeurs<sup>20</sup> ».

En Vendée, la politique d'aide aux personnes âgées est discriminante à cause de sa couverture médiatique exceptionnelle. Pour une politique sociale, elle bénéficie de la part du conseil général d'un traitement communicationnel inédit. Au cours de l'année 2002, elle a fait l'objet d'une présentation régulière par la mise à disposition d'un dossier, en plus d'un article, édité sur le site Internet du conseil général. Cette exposition a été renforcée par la publication d'un dossier central dans le magazine bimestriel *Vendée* du conseil général, n°50 de décembre-janvier 2002. La prise en charge médiatique des personnes âgées a été poursuivie en 2003 à travers la présentation sur Internet d'un bilan après un an d'application le 7 février 2003. L'APA a également été le sujet d'une autre évaluation dans le n°2 du *Journal de la Vendée* (nouveau bulletin du département devenu mensuel) de février 2003. Cet engouement s'est accéléré avec l'annonce d'une aide supplémentaire pour les personnes âgées hébergées en maison de retraite de 500 000 €, et avec la diffusion d'un article dans le n°9 de novembre 2003 concernant de nouvelles mesures pour « les personnes dépendantes âgées ayant souffert de la canicule. ». A cela il convient enfin d'ajouter, le n°60 du *Journal* du conseil général du 30 octobre-12 novembre 2006 qui consacre une énième première page aux personnes âgées. S'agissant de « mieux vieillir en Vendée », ce dernier dossier nous informe que « Le département attire chaque année des personnes âgées qui souhaitent profiter d'une qualité de vie exceptionnelle. Cette situation crée des besoins particuliers, auxquels s'efforce de répondre le Conseil général depuis plusieurs années. Des lieux d'accueil répartis sur tout le

---

<sup>15</sup> Ibid., p. 6.

<sup>16</sup> *Le journal de la Vendée. Le mensuel du Conseil général*, n°4, avril 2003, p. 7.

<sup>17</sup> *Projet pour la France 2002*, op.cit., p. 22.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> *Vendée. Le magazine du Conseil général*, n°53, mai 2002, p. 6. Sauf indication contraire, les citations qui suivent dans ce paragraphe sont tirées du même passage.

<sup>20</sup> *Projet pour la France 2002*, op.cit., p. 21. Voir aussi le *Projet pour la France 2007*, op.cit., mesure n°40.

*territoire continuent d'être construits. L'accent est surtout mis sur une autonomie préservée, avec une offre de soins et d'aide à domicile qui permet à 80 % des personnes âgées de plus de 75 ans d'habiter chez elles.* » Autrement dit, l'action du conseil général en la matière fonctionne. Solidaire de ses anciens, il offre de « *plus en plus de capacités d'accueil* » qui permettent de « *maintenir le lien social dans les bourgs* » et de « *préserver l'indépendance des personnes âgées*<sup>21</sup> ». Cette visibilité tranche avec d'autres politiques sociales pour lesquelles le département est également compétent comme par exemple l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ce programme fait l'objet d'un article uniquement sur le site du conseil général sous le lien « *Social et solidarité* ». Sa mobilisation médiatique, par rapport aux personnes âgées, est inexistante. On ne sait à peu près rien de ce que fait et propose le Conseil général en la matière. En effet, si on nous informe sur les « *9 500 bénéficiaires*<sup>22</sup> » de l'APA, on ne sait pas combien de personnes sont prises en charge par l'ASE. Non médiatisée, non évaluée et sans bénéficiaires, son « inutilité » conduit alors à dissimuler l'existence de problèmes sociaux autres que celui des personnes âgées sur le département. Autrement dit, grâce à ce traitement communicationnel différencié, l'APA apparaît comme la seule politique sociale réalisable et acceptable. Dans ce sens, elle témoigne également de la justesse et de la générosité du programme électoral de Philippe de Villiers, fondement d'une politique familiale accueillante.

### **3- Une politique rurale enrichissante**

En matière environnementale, les intentions du parti villiériste pour l'élection présidentielle de 2007 sont présentées dans la partie intitulée « *Ruralité. Réduire la fracture territoriale*<sup>23</sup> ». Pour parvenir à cet objectif, les dirigeants proposent un ensemble de mesures destinées à « *faire vivre les 30 000 communes*<sup>24</sup> » de France. Parmi celles-ci, on peut noter « *le choix d'une forme d'aménagement du territoire*<sup>25</sup> » qui vise à « *équilibrer le territoire en privilégiant les communes rurales et les villes moyennes sur les grandes agglomérations anonymes*<sup>26</sup> ». Sur ce plan, la proximité avec les projets environnementaux développés par le département depuis 2005 est de l'ordre des affinités électives. Dans le bimensuel du conseil général, on peut lire que cette nouvelle politique constitue « *du sur-mesure pour les petites communes*<sup>27</sup> ». Elle doit permettre « *après un diagnostic précis des besoins, de lancer des actions concrètes dans quatre domaines : aménagement rural, environnement, ressources naturelles, activités et services*<sup>28</sup> ». Aussi, entre la Vendée et le MPF, la communauté des vues est claire : l'environnement c'est la ruralité. Protéger la nature, c'est défendre des territoires ruraux conçus et représentés comme l'essence du politique et de la France. Ces objectifs ne sont pas sans lien avec l'idée maurassienne d'un pays réel opposé à un pays légal.

Dans l'esprit du chef de l'exécutif vendéen, cette politique partisane a un sens positif : sauver, préserver et protéger le modèle vendéen. Selon lui, il est dynamique sur le plan économique et social car il s'appuie sur les « *233 communes de moins de 3 000 habitants qui composent 82% des communes vendéennes*<sup>29</sup> ». Dans cette perspective, cette politique

---

<sup>21</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, 30 octobre-12 novembre 2006, n°60, p. 1.

<sup>22</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, op.cit., p 6.

<sup>23</sup> *Projet pour la France 2007*, mesure n°74.

<sup>24</sup> Ibid., mesure n°75.

<sup>25</sup> Ibid., mesure n°81.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, n°36, 3-16 octobre 2005, p. 1.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, op.cit., p. 6-7. Toutes les citations qui suivent dans le paragraphe sont tirées du même numéro.

d'aménagement du territoire a été élaborée dans le but de permettre à la Vendée de continuer d'échapper « *au phénomène de concentration urbaine* ». Elle « *n'a pas connu d'exode rural massif et appuie sa réussite sur un réseau de petites communes vivantes, bien réparties sur l'ensemble du territoire. La plupart des 233 communes accueille ainsi au moins un commerçant et un artisan, et, souvent une zone industrielle. Un véritable dynamisme de proximité qui permet à la Vendée d'être moins que d'autres victime des délocalisations forcées et des départs résignés pour les grandes villes* ». Aussi c'est parce que « *ce modèle risque de s'effriter* » que « *le Conseil général conforte les zones rurales* » en aidant « *les petites communes à conserver toute leur attractivité par le biais d'actions concrètes et d'engagements précis* ». Dans ce sens, les projets environnementaux et paysagers du conseil général composent une politique de développement économique efficace et probante. Si le pouvoir peut être assimilé « *au pur et au don*<sup>30</sup> », la ruralité selon Philippe de Villiers est source de richesses.

#### 4- Une politique patrimoniale innovante

Le versant culturel du projet pour la France du MPF de 2007 se situe dans la sauvegarde des valeurs héritées du passé. En effet à la lecture du programme, la culture est synonyme d'enracinement, de territoire et de communauté. Les dirigeants du MPF y affirment que « *promouvoir la culture nationale, c'est donner la priorité à la culture et à l'art français et européens*<sup>31</sup>. ». Pour ce faire, il faut « *créer un enseignement obligatoire de l'art et de la culture français et européens dès l'école primaire en promouvant un art enraciné et libéré du culturellement correct*<sup>32</sup> ». Leur volonté est d'« *introduire à l'école, à côté des disciplines de la connaissance, les disciplines de la sensibilité*<sup>33</sup> ». La culture est ainsi rattachée à l'enseignement. C'est ce que Philippe de Villiers a testé en Vendée en ouvrant une école qui « *a pour objectif de faire découvrir la richesse et la variété du patrimoine vendéen*<sup>34</sup> ». Elle propose, sous la direction de ses « *médiateurs* », notamment aux enfants de la région, des visites pédagogiques du milieu naturel vendéen, sa faune, sa flore ainsi qu'une instruction sur les traditions du terroir.

Cette politique stigmatisante a pris une ampleur sans précédent depuis que son nouveau siège administratif est l'historial de la Vendée<sup>35</sup>. Inauguré aux Lucs sur Boulogne, en juin 2006, à proximité du mémorial et du Logis de la Chabotterie, ce « *Musée des musées*<sup>36</sup> » a pour horizon de « *faire découvrir toute l'histoire de la Vendée du néolithique jusqu'à la Vendée d'aujourd'hui en passant par les guerres de Vendée* »<sup>37</sup>. Le président du département déclare lui-même qu'il s'agit de concilier « *intérêt scientifique et aspects ludiques* »<sup>38</sup>. Par ailleurs, il considère ce programme comme « *un outil de conservation du patrimoine [qu'il faut] transmettre de génération en génération, [...] comme un outil de recherche scientifique [...] et comme un outil de diffusion culturelle* »<sup>39</sup>. Aussi, à travers l'historial, il s'agit de renforcer l'attractivité touristique du département et augmenter ses retombées économiques. Dans ce sens, Dominique Souchet, président de la commission des

---

<sup>30</sup> Jacques Lagroye, op. cit., p. 415.

<sup>31</sup> *Projet pour la France 2007*, mesure n°54.

<sup>32</sup> *Ibid.*, mesure n°56.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Site Internet du Conseil général, op.cit.

<sup>35</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, 12 juin-2 juillet 2006, n°53, p. 1, 6 et 7.

<sup>36</sup> *Le journal de la Vendée, le mensuel du Conseil général*, n°7, septembre 2003, p. 9.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

affaires culturelles, confirme : « *Plus de 210 000 personnes ont été accueillies sur nos onze antennes. Chacun de ces jeunes a ainsi pu découvrir l'histoire, la culture, la nature et l'environnement de la Vendée grâce à une pédagogie active et originale fondée sur l'étude et l'interprétation du patrimoine. Nous en étions convaincu en 2000 lorsque nous avons créé cette école : c'est en puisant dans leurs racines que les jeunes Vendéens construiront leur avenir et continueront à faire rayonner notre département.*<sup>40</sup> ». A travers l'école du patrimoine historique et naturel, les responsables politiques du département cherchent donc à montrer que leurs programmes culturels ne sont pas archaïques, que la tradition n'est pas mortifère. Au contraire, l'« école » villiériste, en visant prioritairement les enfants, est présentée comme un projet pétri de modernité, tourné vers le futur et donc comme une politique patrimoniale innovante.

Nous venons de voir comment Philippe de Villiers est parvenu, avec un certain succès, à mettre en relation le programme électoral du MPF avec des actions publiques dont il maîtrise pleinement l'élaboration. Dans un second temps sur le plan analytique, mais concomitant dans la pratique, l'autre dimension de l'activité villiériste de construction d'une demande territoriale consiste à faire disparaître ce travail de mise en relation afin d'accréditer une correspondance entre les vertus de son programme électoral et les valeurs d'un groupe territorial.

## **2- Accréditer les valeurs d'un groupe territorial**

L'accréditation idéologique des vendéens aux valeurs du MPF repose sur des politiques partisans et territorialisées. C'est pourquoi, une fois que le rapport entre l'idéologie villiériste et la population vendéenne a été établie, il reste à diffuser l'association comme une rencontre spontanée, comme le fruit d'une inclination naturelle de ce groupe territorial pour les projets électoraux du MPF. C'est ainsi que, depuis 1995, Philippe de Villiers communique et vante, de façon continue et systématique, les mérites d'une action locale voulue par ses habitants. C'est cette perspective qui a amené le président du MPF et du conseil général de la Vendée à singulariser une politique départementale (1) et à la diffuser comme une politique populaire (2).

### **1- Singulariser une politique départementale**

La singularisation d'une politique départementale s'impose lorsqu'elle se compose de projets territoriaux imprégnés par des mesures partisans mais qui dans le même temps ne sont pas propres au territoire. Ce sont des politiques qui notamment, au regard du processus décisionnel, sont fortement concurrentielles. Aussi, il s'agit pour Philippe de Villiers d'agir là où sa marge de manœuvre est la plus fluide. C'est donc au niveau de leur qualification qu'il peut intervenir et produire une territorialité acceptable pour lui et ses « électeurs ». Aussi, la reformulation consiste à renommer et donc à singulariser, sur le plan formel, des politiques peu originales, par une référence directe et systématique au territoire. Dans le cas vendéen, les autorités locales ont décliné ce mécanisme de plusieurs façons en fonction des politiques publiques en jeu. Aussi, elles ont été conduites à euphémiser une politique économique (1), à

---

<sup>40</sup> Ibid.

s'imputer une politique sociale (2), à contractualiser une politique environnementale (3) et à institutionnaliser une politique culturelle (4).

## 1- Euphémiser une politique économique

Les projets économiques des autorités vendéennes matérialisent une politique idéologique mais banale. En effet, depuis la décentralisation et la lutte concurrentielle qu'elle a inaugurée, attirer des investisseurs économiques sur leur territoire est l'une des préoccupations majeures des élus locaux. La politique de soutien du conseil général de la Vendée au développement économique s'inscrit dans cette logique. Construire et créer des zones d'activités économiques n'est spécifique ni au territoire ni à l'approche des autorités locales. Cependant, c'est sous l'appellation, contrôlée par les autorités départementales, de « vendéopôles », que la politique économique du conseil général a été singulièrement promue. L'expression « vendéopôle » est une formule habile puisqu'elle possède une puissance d'évocation, celle de produire un imaginaire territorial politiquement et socialement favorable aux valeurs de l'entreprise. L'euphémisation apparaît à ce niveau. Il s'agit de diffuser un discours idéologique pour un public ciblé mais qui ne doit pas exclure le reste de la population vendéenne. On le voit clairement à travers le discours d'accompagnement des vendéopôles fabriqué par la SODEV. Ils nous sont montrés comme la vitrine économique d'un territoire tourné vers l'économie, l'entreprise et l'industrie. Ils sont l'image idéalisée d'un département où règne l'« excellence d'un climat social »<sup>41</sup>, où les habitants « même dans les communes les plus modestes ont une mentalité d'entreprise très caractéristique ». Reflets d'« un environnement de travail moderne et protégé », ils constituent l'élément déterminant d'« un cadre de vie exceptionnel pour des salariés épanouis ». En d'autres termes, le rôle de l'euphémisation de la politique économique à travers les vendéopôles est de faire la jonction entre ce discours favorable aux entrepreneurs et l'ensemble de la population locale. Ainsi, par la formulation euphémisante du label « vendéopôle », l'objectif n'est pas d'évacuer la dimension idéologique mais au contraire de rendre plus opérationnel, au plan départemental, le développement économique. Le terme sonne comme un rappel aux valeurs du terroir. Il célèbre les racines et l'unité communautaires soudées pour la liberté d'entreprendre, pour la lutte contre le chômage et pour l'emploi<sup>42</sup>. Il fonctionne comme un moyen de défendre et de regrouper la population et le territoire contre l'insécurité sociale extérieure.

## 2- S'imputer une politique sociale

Au niveau du département, l'APA est une politique discriminante qui, toutefois, ressemble aux autres politiques territorialisées de protection et d'aide sociales. En effet, elle est une politique nationale. Du point de vue de l'initiative, les autorités locales vendéennes n'ont pas pesé sur son agenda. C'est le gouvernement socialiste de Lionel Jospin qui a porté le projet. D'autre part, le processus décisionnel est largement dominé par l'Etat et ses services

---

<sup>41</sup> Cette citation ainsi que celles qui vont suivre dans ce paragraphe sont tirés du site Internet de la SODEV. Principalement le lien intitulé « La Vendée : un environnement propice à l'épanouissement des entreprises et des hommes ». Par exemple, ces propos sont à comparer avec le taux d'encadrement dans les entreprises vendéennes : 21,8% (le plus faible des Pays de la Loire) contre 30,2% moyenne nationale (Province). Tableaux économiques régionaux Pays de la Loire, 2000-2001.

<sup>42</sup> En effet, le Conseil général n'hésite pas à imputer à sa politique économique et en particulier aux vendéopôles la création de 3 000 emplois.



compétents<sup>43</sup>. Cependant, cette nouvelle politique sociale, fondée sur la proximité et la décentralisation, fixe le département comme cadre d'application et de gestion de cette nouvelle mesure. Financée à hauteur de 65 à 75% par les départements<sup>44</sup>, son application repose sur la mise en place d'un partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des conseils généraux et les caisses d'assurance maladie. Ainsi, au regard de l'ensemble du processus, les autorités vendéennes n'ont pas particulièrement été visibles au niveau des débats. Sans doute étaient-elles présentes au sein des deux assemblées qui ont infléchi le texte, mais elles n'ont pas pesé en tant qu'entité départementale seule. Néanmoins, intervenant au niveau de l'application et de la gestion quotidienne de la prestation, le conseil général, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, transforme l'APA et se l'impute en la renommant « allocation départementale personnalisée à l'autonomie » (ADPA). L'imputation dans notre cas d'étude permet au sens commun d'attribuer un fait social à un décideur politique<sup>45</sup>. Ainsi la question de la causalité (politique ou sociologique) effective est escamotée. L'imputation par reformulation conduit à construire une initiative et une responsabilité, en l'occurrence celle du conseil général et du département incarné par son président. L'imputation permet de naturaliser la construction d'une vision communautaire du département uni derrière les personnes qui méritent d'être aidées, que l'on doit accompagner dignement parce que ne pouvant plus travailler. Dans cette logique, l'ADPA est productrice d'une territorialité singulière. La départementalisation de l'APA conduit à présenter un intérêt particulier des vendéens pour la question des personnes âgées et de la famille souche communautaire et traditionnelle. D'autre part, elle donne à voir une administration singulière du territoire, une gestion qui glorifie les aînés, ciments de la famille et de la communauté. L'imputation d'une politique sociale, dans cette perspective, met en scène le consensus d'un groupe territorial sensibilisé et acquis aux valeurs du MPF et du villiérisme.

### **3- Contractualiser une politique environnementale**

Les activités paysagères et rurales du département de la Vendée composent une politique environnementale partisane. Cependant, au sein de la région des Pays de la Loire, ils prennent aussi la forme d'un programme relativement standardisé. En effet, on ne peut comprendre la mobilisation active par le conseil général de ces projets environnementaux, si on ne les rapporte pas à la politique de développement initiée par le président la région des Pays de la Loire, Jacques Auxiette, depuis mars 2004. En effet, dans la continuité du contrat Etat-région 2000-2006, elle poursuit les actions mises en place en faveur des communautés d'agglomérations, des pays et des zones littorales. Se référant à l'esprit de la loi Voynet de 1999, le plan régional vise à promouvoir des projets de territoire entre la région et certains types de regroupements locaux. Certains ont vu le jour à La Roche-sur-Yon et à l'Ile d'Yeu en 2004 et 2005. Or, cette politique se matérialise sous la forme d'un contrat régional également appelé contrat territorial unique (CTU). Il s'agit alors pour Philippe de Villiers de se prémunir contre le programme régional de Jacques Auxiette, ex maire socialiste de la Roche-sur-Yon et de ne pas se mettre en position de l'appliquer. Aussi, c'est parce que les autorités

---

<sup>43</sup> Le projet de loi, déposé le 7 mars 2001 devant l'Assemblée nationale dans le cadre de la procédure d'urgence afin d'abrèger les délais habituels, marque cette volonté gouvernementale unilatérale ou pour le moins son origine étatique et son cadre national. Il sera voté en 2<sup>o</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 26 juin 2001 et promulguée au JO le 21 juillet 2001, loi 2001-647 du 20 juillet 2001.

<sup>44</sup> Voir les chiffres dans le communiqué de presse publié conjointement par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du secrétariat d'Etat auprès des Personnes âgées le 19 juin 2001.

<sup>45</sup> Christian Le Bart, *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'ouest intérieur*, thèse de doctorat, Université Rennes 1, Février 1989.

départementales s'opposent aux CTU qui « favorisent [...] les grandes agglomérations »<sup>46</sup> » qu'elles ont contractualisé leur politique d'aménagement de la ruralité vendéenne. Déterminés unilatéralement par l'exécutif départemental, les contrats d'environnement ruraux (CER) sont des contrats de trois ans destinés aux communes de moins de 3 000 habitants. Les propriétés de la contractualisation sont multiples. Elle autorise le département à défendre une politique qui innove dans la continuité sans faire référence aux projets de la région. Elle permet de différencier une gestion politique du territoire par rapport à la tradition locale et la réputation villiériste. Ensuite, la contractualisation montre les programmes qu'elle retraite comme une solution proposée et non imposée. Elle les construit ainsi comme des projets modernes, démocratiques et proches du terrain. Dans ce sens, deux maires vendéens sont déjà convaincus par les CER. Ils sont « une excellente initiative qui s'adapte aux vrais besoins des communes.<sup>47</sup> ». En d'autres termes, les CER donnent l'impression que tout le territoire est concerné par cette problématique. A travers la forme contractuelle, les autorités locales cherchent à mobiliser l'ensemble des vendéens en les conviant à prendre des initiatives. La forme contractuelle permet de mettre en exergue un échange entre la population et les autorités quant aux problèmes rencontrés et aux solutions proposées. Alors, la contractualisation de la politique environnementale peut « se vendre » comme une « vraie » politique locale vendéenne, une politique de proximité adaptée, ajustée et à l'écoute de ses habitants.

#### 4- Institutionnaliser une politique culturelle

Les projets culturels vendéens ont une pente « naturelle » à être stigmatisants, néanmoins, ils sont les produits d'une d'activité politique déjà ancienne, amplifiée notamment par le processus de décentralisation engagée au cours des années 1980. En effet, les rappels à une histoire identitaire se retrouvent sur d'autres territoires<sup>48</sup>. En Vendée, le succès médiatique et national du Puy du Fou, dès la fin des années 1970, a lancé cette mode commémorative. Elle a focalisé la majeure partie de l'activité culturelle départementale autour de la célébration des Guerres de Vendée, de la redécouverte d'une mémoire qu'il fallait rappeler aux descendants des combattants. Cependant, elle a eu pour effet de réduire la dimension patrimoniale du territoire à la production d'une image stéréotypée d'une Vendée bocagère, arriérée et enserrée dans la vénération bigote du culte chouan (Martin et Suaud, 1996). Aussi afin d'étoffer et d'enrichir cette représentation caricaturale du territoire, les autorités départementales ont été conduites à chercher de nouveaux objectifs culturels. C'est le sens de la politique de conservation et de promotion du terroir qui s'est institutionnalisée, depuis 2000, autour de « l'école départementale du patrimoine historique et naturel<sup>49</sup> » (EDP). L'institutionnalisation de la politique patrimoniale vise désormais à élaborer une politique symbolique œcuménique. C'est tout le sens de la réunion, depuis 2000, de tous les musées vendéens sous forme d'antennes au sein de l'EDP<sup>50</sup>. Ainsi, ce n'est plus le nord-est du

<sup>46</sup> Source site Internet du Conseil général de la Vendée : <http://www.vendee.fr/>

<sup>47</sup> Roger Tétaud et Michel Cossard in *Le journal de la Vendée*, Ibid., p 6.

<sup>48</sup> William Génieys, « Le territoire imaginaire du Pays cathare », *Pôle Sud*, n°7, novembre 1997, p.118-131. Voir aussi Jacques Lagroye, « Le leadership en questions. Configurations et formes de domination », in Claude Sorbets et Andy Smith (dir.), *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Res Publica, Rennes PUR, 2003, p. 47-69.

<sup>49</sup> Site Internet du Conseil général de la Vendée, op.cit.

<sup>50</sup> Ces musées sont : le musée vendéen de Fontenay le Comte, la Bourrine du Bois-Juquaud, le musée de Montaigu, le château de Tiffauges dit de « Barbe bleue », le logis de la Chabotterie, le musée Milcendeau, le centre minier de Faymoreau, le manoir des sciences à Réaumur, la cité des oiseaux, la réserve de Nailliers-Mouzeuil, le port du bec, le centre Aliénor à l'abbaye de Nieul sur l'autise et enfin la maison de la rivière.

département qui est concerné. Ce sont toutes les cultures locales entre le château, la mine, la ferme, la mer, le bocage et le marais qu'il s'agit de mettre en avant. Avec la devise « *Education, patrimoine, environnement et art*<sup>51</sup> », ce ne sont plus uniquement les images du Puy du Fou que Philippe de Villiers cherche à mobiliser. Ce n'est plus une partie de la mémoire locale qui est mise à contribution. Ce sont toutes les caractéristiques d'un « génie » vendéen, de ses racines historiques à ses particularités géographiques et physiques en passant par ses singularités sociologiques et/ou folkloriques, que l'on veut mettre en exergue. Avec l'EDP, c'est l'ensemble des institutions culturelles du département qui sont concentrées et monopolisées pour la défense des intérêts muséographiques de la Vendée. Mais pas seulement. En effet, l'institutionnalisation de la politique culturelle est aussi présentée comme une nouvelle forme de mobilisation active des vendéens et notamment en cherchant à sensibiliser leurs enfants, futurs électeurs potentiels qu'il faut « former ». A ce titre, l'historial de la Vendée, imaginé comme « *un musée interactif*<sup>52</sup> », a été construit de façon à ce que « *les jeunes Vendéens s'approprient leur patrimoine*<sup>53</sup> ». En effet, l'appropriation possède ce mérite symbolique de représenter le choix des habitants du département en faveur d'une autre façon de célébrer leurs racines. En d'autres termes, l'institutionnalisation de la politique culturelle ouvre pour le président du MPF et du conseil général de la Vendée une fenêtre d'opportunité pour faire croire que tous les vendéens se sentent concernés, qu'ils soutiennent l'organisation départementale de la culture, qu'ils y contribuent et y adhèrent sans contraintes.

Toutefois, fabriquer et singulariser une politique départementale est une pratique relativement commune qui peut se repérer chez d'autres élus locaux. Aussi, ces programmes partisans étrangers au territoire ne seraient pas parvenus à crédibiliser les aspirations électorales de la population locale, ni à l'existence d'un modèle vendéen et d'une Vendée « villiériste », s'ils n'avaient été dans le même temps représentés et diffusés comme les composantes d'une politique populaire.

## 2- Diffuser une politique populaire

La diffusion par les autorités vendéennes de la représentation d'une politique départementale populaire c'est-à-dire voulue et désirée par la population est le résultat des mobilisations répétées et régulières de cadres cognitifs extérieurs au département, à Philippe de Villiers et au MPF. Ce sont des outils et des ressources qui, grâce à l'apparence de leur extériorité, ont pu objectiver et légitimer la perception d'un territoire qui supporte son représentant et son mode de gestion du territoire. Le processus s'est accompli en deux temps.

Il a d'abord consisté à amalgamer la réussite économique du département avec un attachement profond des vendéens à la Vendée villiériste. Ceci a débuté en mai 2002 lorsque le palmarès de L'Express au sujet des départements « *où il fait bon vivre* » a classé la Vendée au quatrième rang national. Ensuite, en octobre 2002, le conseil général a demandé la réalisation d'un sondage par la SOFRES qui a produit des résultats excellents pour les autorités départementales. En effet, en premier lieu, il enseigne que les vendéens sont fiers de leur département dans la mesure où ils sont « *89% à être attachés au département*<sup>54</sup> », « *82 % à se définir en priorité comme habitant de la Vendée* » et surtout « *98% à être satisfaits d'y vivre* ». D'autre part, il informe que les vendéens confortent le conseil général puisqu'ils sont

---

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général, 30 octobre-12 novembre 2006, n°60, p 12.

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> SOFRES – Politique, Etude du Conseil général de la Vendée (octobre 2002). Source : site Internet du Conseil général de la Vendée, op.cit. Toutes les citations qui suivent dans le paragraphe en sont issues.

« 77% à estimer qu'il y a eu des améliorations en Vendée au cours des dernières années », « 79% à considérer que le Conseil général est la collectivité la plus proche de leurs préoccupations » et « 90% à se prononcer en faveur d'un renforcement ou d'un maintien des compétences du Conseil général ». Cependant, c'est seulement à partir de mars 2003 que le conseil général a « inauguré » sa première action de communication autour de la réputation d'une Vendée villiériste et populaire en mettant en rapport, dans le numéro 3 du mensuel, le palmarès de L'Express, le sondage et l'activité du département. En effet, à la suite de sa Une qui titre que « 90% des vendéens sont attachés au département », le journal du conseil général publie un dossier spécial en pages centrales qui, sur le même plan, détaille le classement de L'Express, les résultats du sondage et les qualités du budget départemental 2003. Il y est écrit que la force du département est d'allier proximité et efficacité puisque « dans un sondage récent, les Vendéens affichent à une large majorité leur attachement à la Vendée. Principal motif de satisfaction, le dynamisme de leur département, que le budget 2003 du Conseil général va contribuer à renforcer<sup>55</sup> ». Ce dossier suggère également comment en réponse aux vœux des vendéens et dans le cadre de la nouvelle décentralisation en cours de discussion en 2003, le conseil général va se voir confié de nouvelles missions en matière de routes, d'action sociale, des collèges, d'environnement et de tourisme. Ensuite, en 2004, le conseil général réaffirme que « 91% des vendéens sont attachés à leur département »<sup>56</sup>. Il mobilise une donnée publiée par le quotidien régional Ouest France sans autres précisions statistiques ni méthodologiques. Ce chiffre, comparé à celui des autres départements qui composent la région des Pays de la Loire, tend à montrer ainsi de façon objective l'exceptionnelle et singulière popularité de l'administration villiériste du département. Elle est renforcée en 2005 lorsque, dans le cadre de la promotion des CER, les autorités départementales rappellent que « 98% des vendéens sont satisfaits de vivre en Vendée<sup>57</sup> ».

C'est à partir de mai 2006 que la politique départementale de Philippe de Villiers devient « populaire ». Le pas est franchi lorsque le département décide d'imputer les réussites économiques et sociales du territoire à une politique départementale choisie et plébiscitée. A nouveau, c'est à l'occasion de la sortie par L'Express de son classement des départements où on vit le mieux en France que le conseil général va mettre en lumière une « Vendée vainqueur<sup>58</sup> » à la Une de son bimensuel. En effet, selon le classement de L'Express, la Vendée a progressé puisqu'elle est n°1 pour les familles, n°2 pour les seniors et n°3 au classement général. Réinterprété par le conseil général, on nous explique que la Vendée « voit ainsi conforté son modèle de développement équilibré basé sur l'audace créatrice et l'innovation sociale... Une victoire qui est celle de tous les Vendéens ». Pour Philippe de Villiers ces résultats sont « la victoire de la volonté collective au service de la Vendée<sup>59</sup> » parce que particulièrement en Vendée, « chacun a à cœur d'entretenir ce modèle vendéen et l'avenir de notre département. La Vendée c'est donc une belle réussite collective, un effort de chacun pour tendre vers un bien commun<sup>60</sup> ». Il importe aux autorités vendéennes de souligner que « c'est la capacité d'adaptation et la culture de l'action portée à bout de bras par des hommes et des femmes volontaires, qui ont permis à la Vendée de se développer et de devenir le territoire dynamique et entreprenant qu'elle est aujourd'hui ». Surtout, on détaille ensuite plus précisément par secteurs les raisons de ces succès. On apprend alors que si la Vendée est « la terre de prédilection des entrepreneurs » c'est parce qu'il y règne « un

<sup>55</sup> Le journal de la Vendée. Le mensuel du Conseil général, mars 2003, n°3, p. 6.

<sup>56</sup> Le journal de la Vendée. Le mensuel du Conseil général, mars 2004, n°13, p. 3.

<sup>57</sup> Le Journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général, n°36, 3-16 octobre 2005, p.6.

<sup>58</sup> Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général, 29 mai-11 juin 2006, n°52, p. 1. Toutes les citations qui suivent dans le paragraphe sont tirés du même numéro.

<sup>59</sup> Philippe de Villiers in Le journal de la Vendée, op.cit., p. 6.

<sup>60</sup> Ibid., p. 6.

*dynamisme que les chefs d'entreprise sont d'ailleurs très nombreux à plébisciter laissant penser, qu'en plus du reste, la Vendée est un département où il fait bon travailler... ».* Un intervenant, spécialiste de l'action sociale et familiale, ajoute « *ce bien-être général est essentiellement dû à la politique familiale ambitieuse qui s'est mise en place en Vendée depuis de nombreuses années. Une politique rassurante, encourageante, et qui donne d'ailleurs envie aux gens de faire des enfants, et surtout de s'engager dans la durée et la stabilité*<sup>61</sup> ». Le dossier du conseil général peut alors résumer la situation ainsi : « *en Vendée, les familles sont heureuses et cette première place en est la preuve « officielle »*<sup>62</sup> ». Les succès vendéens ne sont donc plus dus au hasard. Ils sont les fruits d'une politique départementale, expression territorialisée d'un programme électoral et d'une volonté locale, populaire d'y participer et de la soutenir. Quand « *les familles choisissent la Vendée*<sup>63</sup> », elles expriment un vœu qui correspond à des aspirations politiques. C'est ce que les autorités vendéennes parviennent à mettre en scène. Leur politique départementale attire et séduit de nouveaux habitants. Elle plaît et rassure la population. Elle exprime et sublime la volonté des vendéens. Elle fait exister et parler un groupe électoral.

## Conclusion

Si la fabrication d'une demande des habitants est un processus en deux temps, il est également un mécanisme banal. Tout acteur politique local à besoin de faire croire, dans le but de conserver le pouvoir et les trophées associés, que son électorat continue de le soutenir en dehors et après les élections, et qu'il a intérêt à le faire. A défaut, les actions publiques qu'il peut élaborer constituent des ressources efficaces pour préserver l'apparence d'une adhésion ou pour le moins continuer de la stimuler en montrant sans être obligé d'en apporter la preuve concrète qu'il met en œuvre son programme électoral, des mesures politiques bénéfiques et ajustées aux aspirations de ses électeurs. Pour dire autrement les choses, construire la demande des habitants, c'est avant tout réussir à la représenter. Aussi, l'étude des mécanismes de mobilisation extra électorale des politiques publiques peut constituer un angle original pour approfondir l'analyse des ressorts d'un jeu électoral qui continue de prescrire aux acteurs politiques locaux les rôles à jouer et à tenir en dehors de l'élection proprement dite.

Dans ce cadre théorique, la Vendée villiériste présente néanmoins une singularité, celle d'être un territoire dont le « patron » est également le chef d'un petit parti stigmatisé en quête de légitimité nationale. La Vendée peut illustrer un cas idéal-typique quant aux rapports qui peuvent se nouer entre un programme électoral et les aspirations des électeurs et de la fonction remplie par les politiques publiques dans leur mise en relation. Dans cette perspective, la territorialisation est un processus aux propriétés percutantes. Elle permet aux acteurs locaux de mobiliser ces trois éléments, d'effacer les traces ou les scories de leurs interactions et d'en retirer des bénéfices politiques. C'est pourquoi, il est également intéressant de voir comment ce mécanisme a conduit un acteur comme Philippe de Villiers, qui a toujours cherché à cumuler les horizons du local et du national et à y capitaliser les ressources afférentes, à transgresser les frontières du politique. En effet, l'étude des formes élémentaires de l'action territoriale villiériste montre que faire du local avec le national peut être source de profits politiques. Ils peuvent être une explication de sa candidature à l'élection présidentielle de 2007 et de ce qui le pousse à faire du national avec le local. Elle est un pari

---

<sup>61</sup> Rémi Pascreau in *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, op.cit., p. 7.

<sup>62</sup> *Le journal de la Vendée. Le bimensuel du Conseil général*, op.cit, p. 7.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 7.

dont les coûts, en cas d'échec, seront multiformes. Néanmoins, l'expérience villiériste aura le mérite de tester, *in concreto*, si on peut, et dans quelle mesure, s'appuyer sur une demande territoriale pour proposer une offre nationale.

## **Bibliographie**

- Bertho C., 1980, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32/33, p. 45-62.
- Boltanski L., 1973, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de science politique*, XIV, 1, p. 3-26.
- Gaïti B., 2005, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », in Cohen A., Lacroix B. et Riutort P. (dir.) *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique 18<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF
- Lacroix B., Lagroye J., 1992, *Le président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Presses de la FNSP.
- Lagroye J., 1985, « La légitimation » in Grawitz M. et Leca J. (dir.) *Traité de science politique*, volume 2, Paris, Dalloz, p. 395-467.
- Lagroye J., 2003, « Le leadership en questions. Configurations et formes de domination », in Claude Sorbets et Andy Smith (dir.), *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Res Publica, Rennes PUR, p. 47-69.
- Le Bart C., 1989, *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'Ouest intérieur*, thèse de doctorat, Université Rennes 1.
- Martin J.-C., Suaud C., 1996, *Le Puy du Fou, en Vendée. L'histoire mise en scène*, Paris, L'Harmattan.
- Génieys W., novembre 1997, « Le territoire imaginaire du Pays cathare », *Pôle Sud*, n°7, p.118-131.